

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

MAIRIE de SALLERTAINE

85300

-----  
ARRONDISSEMENT

Des SABLES D'OLONNE

Tél. : 02.51.35.51.81

Fax : 02.51.49.39.69

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

Séance du Lundi 26 août 2013

\*\*\*\*\*

PRESENTS : MM. MENUET - BONNAMY - BONNIN - BURGAUD - GUYON -  
PELLOQUIN -

Mmes FLEURY - MARTIN - PONTOIZEAU - RENAUDIN - TISSEAU -

ABSENTS : Mme NEAU - MM. DUMONT - FRANCHETEAU -

EXCUSÉS : Mme DUMAS - MM. BESSEAU - DEVINEAU - NAULET -

Secrétaire de séance : Madame PONTOIZEAU Isabelle

Aucune observation n'a été émise sur le compte-rendu de la réunion du 2 juillet 2013.

## **1° - EGLISE ROMANE – ATTRIBUTION DU LOT « MENUISERIES »**

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 2 juillet 2013, deux entreprises ont répondu à la nouvelle consultation amiable pour la restauration de l'église romane – lot n° 2 : « Menuiseries » :

\* PASQUEREAU : montant de la proposition\* : 36 867,73 € H.T.

\* LES METIERS DU BOIS : montant de la proposition\* : 28 880,50 € H.T.

(\* tranche ferme + tranche conditionnelle).

Le Conseil Municipal a retenu la proposition « LES METIERS DU BOIS ».

La table de Communion ne sera pas réimplantée, de datation plus récente selon Monsieur PRUNET, Architecte des Bâtiments Historiques.

Madame TISSEAU s'est dit surprise de la hauteur du muret simulant l'emplacement de la partie de l'église démolie. Cela s'explique par l'important dénivelé de la place.

Force est de constater des dégradations sur le muret entourant l'église, dues aux stationnements (prévisibles) sur les trottoirs. Des plots devront être installés. A voir lors de la reprise des réunions de chantier.

## **2° - AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE**

### a) Résultats de l'appel d'offres

Trois réponses ont été reçues pour cette consultation dont l'ouverture des plis a eu lieu le 12 juillet 2013 :

\* C.T.C.V. : montant de la proposition : 85 535,19 € H.T.

\* MERCERON T.P. : montant de la proposition : 97 455,60 € H.T.

\* BODIN SAS : montant de la proposition : 85 188,10 € H.T.

Le Conseil Municipal a retenu la proposition BODIN SAS.

### b) Mission SPS

Celle-ci a été confiée à Monsieur VINATIER – Sécurité Ouest Atlantique – pour un montant d'honoraires de 1 075,52 € T.T.C.

### c) Déplacement de l'abris-bus publicitaire

Une convention a été conclue avec « Abri Services » le 7 juillet 2004, pour la mise en place de cet abribus, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an, mais avec préavis de 12 mois.

Cet abri doit rester dans la zone agglomérée du bourg. Il faut donc y trouver un nouvel emplacement dans ce secteur, peut-être sur la place de l'église romane, route de Saint-Urbain, moyennant quelques aménagements.

Cette entreprise propose de procéder à son déplacement moyennant une participation de 1 196,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal a décidé que ce déplacement sera assuré par la Commune directement.

Des démarches seront enclenchées, soit pour résilier le contrat, soit pour demander la mise en place d'un abribus plus esthétique et plus en harmonie avec les équipements existants dans le bourg.

### 3° - CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE

Pour le remplacement du chauffage de l'église, deux entreprises ont répondu à la consultation :

- DELESTRE Industrie - 49280 LA SEGUINIÈRE - pour un montant de 29 208,05 € H.T.
- C.G.V. 85290 MORTAGNE SUR SEVRE - pour un montant de 34 308,25 € H.T.

C'est la proposition DELESTRE Industrie qui a été retenue, les travaux pouvant ainsi être réalisés pour cet hiver.

### 4° - DIVERS

a) Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour :

\* le renouvellement de l'Eco-Pass avec les nouvelles conditions d'attribution du Conseil Général, désormais possible, non seulement pour les constructions neuves mais pour l'acquisition-amélioration d'un bâti existant, à raison de 1 500 € par foyer pour la part communale,

\* attribuer aux deux écoles de Sallertaine une somme de 44,00 € par élève au titre des fournitures scolaires pour l'année 2013-2014,

\* fixer le tarif du transport scolaire pour cette même année scolaire à 115,00 € pour l'année à raison de 40,00 € le 1<sup>er</sup> trimestre et 37,50 € pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres,

\* ne pas utiliser son droit de préemption lors de la vente de la propriété situé au 47, rue de Verdun,

\* l'acceptation du devis de la SAUR pour le branchement en eau potable de la MARPA d'un montant de 1 601,902 € H.T.,

\* l'acquisition de 20 tables (devis Groupe Vendée Bureau : 4 885,42 € T.T.C) et 120 chaises (devis Equi'Buro : 2 625,80 € T.T.C.) pour les salles, le chariot pour les tables étant réalisé localement,

\* confirmer le montant de la location partagée entre l'ostéopathe et le podologue pour 95,49 € H.T. par mois,

\* l'acceptation du dossier de consultation d'entreprises pour l'extension du lotissement du Clos des Chênes, les critères retenus pour le choix des dites entreprises étant basés sur 70 % pour le prix et 30 % pour les prestations. Ont été désigné, pour siéger à la commission chargée de l'ouverture des plis, outre Monsieur GUYON Loïc - Président, MM. MENUET J.L. - BESSEAU F. - Titulaires et MM. BONNAMY H. - BURGAUD J.C. - Suppléants

\* la révision des statuts du SYDEV pour des transferts de compétences, la Commune conservant la compétence « maintenance de l'éclairage public » et le choix du prestataire,

\* la mise en « zone 30 » des rues de Verdun, rue du Perrier, rue du Pélican et place de la Liberté, sur toute la partie aménagée, pour éviter la multiplication des panneaux indicateurs,

\* retenir une couleur gris anthracite pour les faux-portails des futures réserves pour les associations,

\* fixer le tarif de vente du foin sur les parcelles communales à 80,00 € de l'hectare.

b) Devant les nombreuses intrusions constatées, il a été envisagé la pose d'une alarme dans les vestiaires du foot. La dépense s'élève à environ 2 000 € et cette alarme n'empêche pas les dégradations au bâtiment. Une réunion sera organisée avec les responsables du Club pour revoir cette question.

c) L'école Privée propose la rétrocession gratuite du podium dont elle est propriétaire et qui sert actuellement pour diverses manifestations locales, voire sur des communes environnantes.

Le Conseil Municipal a accepté le principe de cette rétrocession.

Ce matériel, pouvant être stocké dans les nouvelles réserves communales serait mis gracieusement à la disposition des associations locales. Restera à étudier les conditions de prêt pour les animations extérieures à la Commune.

d) La Communauté de Communes du Pays de Challans a fait part de la suppression du point d'apport volontaire sur le parking du Centre Leclerc et de ses recherches d'un terrain pour une nouvelle implantation.

La Commune n'est pas en mesure de faire des propositions dans l'immédiat.

e) Un contrat a été conclu avec Madame COCHU Frédérique pour la location saisonnière de la Forge, du 15 avril au 15 octobre 2013, moyennant un loyer global de 1 000 €.

Pour des raisons professionnelles, Madame COCHU souhaite mettre fin à cette location au 31 août 2013.

Le Conseil Municipal a accepté cette demande et accordé à Madame COCHU une réduction de 200 € sur le montant de son loyer.

f) Les surfaces exactes pour les cessions de terrains dans le cadre de la modification de tracé du chemin rural de Rairé sont désormais connues :

\* emprise sur indivision RASTEL : 66 m<sup>2</sup> pour une estimation de 1 500 € de l'hectare, soit 10,00 €

\* échange BURGAUD : la Commune cède 24 a 61, la famille BURGAUD cédant 27 a 71, sous forme d'échange gratuit.

Le Conseil a décidé la poursuite de ces transferts, tous les frais étant à la charge de la Commune.

g) L'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf a fait parvenir en Mairie, pour avis, le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf.

Le Conseil Municipal n'a émis aucune observation à l'encontre de ce dossier.

h) L'association « Airsoft 85 » est à la recherche d'un terrain (entre 1 et 5 ha avec bâtiment désaffecté) pour mettre en place leur activité (combat à billes biodégradables).

La Commune n'a pas de terrain disponible à leur proposer.

i) Monsieur le Maire a fait part des informations suivantes :

\* il est nécessaire de prévoir des photos pour la mise en place de l'exposition prévue pour les journées du patrimoine les 14 et 15 septembre prochain – coût : au maximum 200 €,

\* les travaux derrière l'école ont du être lancés, le géomètre ne pouvant pas pénétrer sur le terrain pour ses relevés. Il restera le passage des canalisations d'assainissement et les clôtures grillagées en fond de parcelles, aux nouvelles limites après cession gratuite des emprises,

\* Une réunion du comité de pilotage « zones humides » est prévue ce mercredi 28 août à 19 h 30 en Mairie.